

Communiqué

Le SNAM-CGT, au vu des problèmes suscités par l'organisation des concours d'ATEA et d'ATEA principal de 2e classe, a écrit le 03/09/2017 au Président de la Fédération nationale des centres de gestion, suite à la parution de tous les arrêtés concours, en signalant l'erreur manifeste d'appréciation dans les déclarations de postes répartis entre le concours d'ATEA et celui d'ATEA principal 2e classe.

En effet, nous pensons que cela va porter fortement préjudice à l'ensemble des candidats du concours du 2e grade. Le nombre de postes déclarés n'est absolument pas suffisant car bon nombre de postes actuellement occupés par des contractuels (le dernier concours ayant eu lieu en 2011) ont été déclarés sur le 1er grade (ATEA) par les collectivités ! Or, depuis avril 2017, le décret concours du 27/04/2017 précise dans son article 3 que le concours du 1er grade est réservé aux disciplines «accompagnement musique» et «accompagnement danse».

Notre demande écrite étant restée sans réponse, le SNAM-CGT a sollicité le ministère de la culture pour écrire un courrier à la Fédération nationale des centres de gestion afin que les postes puissent être déclarés dans les bons grades. Suite à ce courrier au ministère de la culture, nous avons le 18/10/2017 déposé des recours gracieux dans tous les centres de gestion et nous avons obtenu un rendez-vous avec le président de la FNCDG, le président du groupe concours ainsi que la coordinatrice des concours.

Lors de ce rendez-vous, le 23 novembre dernier, nous avons à nouveau fait la demande que les postes puissent être déclarés sur le bon grade et que les CDG demandent aux collectivités d'effectuer à nouveau un recensement auprès des collectivités. Il nous a été répondu que tout avait été fait dans les règles de l'art et qu'aucune modification ne pourrait être envisagée pour ce concours. Nous avons apporté des documents prouvant que le recensement n'avait pas été fait correctement auprès des collectivités. En effet, le recensement ayant eu lieu en 2016, les collectivités n'ont absolument pas été informées des modifications précisées dans le décret concours du 27/04/2017 ! Les documents que nous avons en notre possession le prouvent : toutes les disciplines sont présentes dans la déclaration des postes du 1er grade alors que seules les disciplines «accompagnement musique» et «accompagnement danse» devraient y figurer. Rien à faire, la FNCDG arguant que chaque CDG était une autorité administrative autonome (mais à quoi sert alors la FNCDG...).

Nous ne comptons pas en rester là car nous trouvons scandaleux que des candidats qui attendent le concours depuis 2011 soient à nouveau pénalisés par un manque de postes ouverts aux concours. Nous avons donc écrit aux 99 centres de gestion pour demander tous les documents administratifs concernant l'organisation de ce concours, mais coup de théâtre, le 5 décembre, un arrêté du Ministère de l'intérieur est venu retirer l'arrêté du centre de gestion de la réunion, au motif :

«(...) d'une confusion entre les grades d'assistant d'enseignement artistique et d'assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe. Les besoins des collectivités concernent le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe. Les postes ouverts par les collectivités locales de La Réunion seront portés à la connaissance des centres de gestions organisateurs du concours d'assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe.»

Nous allons naturellement tout essayer pour que l'arrêté concernant les 519 postes du concours d'assistant en accompagnement musique soit largement modifié et que au moins 450 postes soient redirigés dans les bonnes disciplines du concours assistant principal de deuxième classe pour les mêmes raisons de «confusion»...

Nous déplorons fortement l'attitude de la FNCDG qui porte préjudice à l'ensemble de notre profession...et cela continue pour les concours de directeurs d'établissements d'enseignement artistique ! Sur le grade 2e catégorie : 2 postes ouverts pour le concours externe et 2 pour l'interne alors que les CRD sont bien plus nombreux que les CRR.

Le 18/12/2017

Mérodie Carecchio, secrétaire de la branche nationale de l'enseignement
Corynne Aimé, secrétaire nationale
Marc Pinkas, secrétaire national